

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 17 mars 2017

11^{ème} Commission
N°CD-2017-2-11-1

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique européenne

**POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE
EUROPEENNE, INTERNATIONALE
ET DE LA PROMOTION DU BILINGUISME**

Résumé : Le territoire haut-rhinois est fortement marqué par son appartenance au Rhin Supérieur et les liens entretenus avec le Pays de Bade et la Suisse du Nord-Ouest. Cette situation particulière fait de notre Département un acteur majeur en matière de coopération transfrontalière et européenne, qui, dans un contexte de forte réorganisation administrative, se doit d'être force de proposition et d'assurer une présence affirmée et stable aux côtés de nos partenaires allemands et suisses. Les principaux enjeux identifiés au sein de notre collectivité pour l'année 2017 sont notamment : le vieillissement actif, la politique énergétique du Rhin Supérieur et la gestion des données géographiques et statistiques transfrontalières avec la mise en œuvre d'un géoportail à l'échelle du Rhin Supérieur.

Concernant la politique en faveur de la promotion du bilinguisme, il s'agira, en 2017, de stabiliser les actions entreprises, de promouvoir la formation des enseignants et de préparer la prochaine convention d'objectifs triennale.

Pour 2017, le budget de la coopération transfrontalière, européenne et internationale prévoit, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation d'engagement de 261 619 €, d'un crédit de paiement de 344 525 € et, en recettes, d'un montant de 169 046 €.

Le budget 2017 de la promotion du bilinguisme, nécessite pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation d'engagement de 600 000 € et d'un crédit de paiement de 1 737 000 €. Pour la section d'investissement, en dépenses, il est demandé l'inscription d'une autorisation de programme de 20 000 € et d'un crédit de paiement de 15 485 €.

Le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, le sud du Palatinat, le Pays de Bade et la Suisse du Nord-Ouest forment l'espace transfrontalier du Rhin Supérieur. Depuis les accords de Schengen, ce territoire est devenu un espace fonctionnel économique, sociétal et environnemental possédant tous les atouts d'une région métropolitaine. Il est aujourd'hui reconnu comme un laboratoire de cohésion territoriale européenne.

En matière de coopération, notre collectivité souhaite travailler sur le vieillissement actif et la silver économie, au sein de la Conférence du Rhin Supérieur et au niveau européen.

En matière européenne, 2017 est la dernière année de l'actuelle convention de partenariat avec le Bureau Alsace Europe de Bruxelles (BAB). Elle sera marquée par l'évaluation de ce dernier et par la préparation de la prochaine période de conventionnement. Dans le cadre de la réforme territoriale, le BAB devrait évoluer vers un Bureau Grand Est Europe englobant les ex-régions Lorraine et Champagne-Ardenne.

Il s'agira également, en matière de solidarité territoriale, d'assurer une présence et une veille renforcées sur tout le département pour aider les porteurs potentiels de projets à mieux connaître les fonds européens et à élaborer leurs demandes, notamment dans le cadre du Réseau des Acteurs des Territoires de Vie.

En matière de promotion du bilinguisme, il s'agira de préparer la future convention d'objectifs 2018-2021. Deux défis majeurs seront à relever : résorber le déficit d'enseignants bilingues en travaillant étroitement avec l'Education Nationale, l'ESPE (l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation), la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin, et participer à une évaluation des politiques menées pour réorienter les actions dès 2018.

Concernant la coopération décentralisée, il est prévu de se concentrer sur des opérations menées avec le cercle de Yanfolila au Mali et le Powiat de Wroclaw en Pologne.

Ce rapport présente les actions départementales prévues et les budgets dédiés, concernant :

- I. La politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale**
- II. La politique de la promotion du bilinguisme.**

I. POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Le budget primitif 2017 de cette politique est résumé dans le tableau suivant :

	CA 2015 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2017/ BP 2016 (en euros)	BP 2017/ BP 2016 (en %)	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	247 203	288 303	344 525	56 222	19,50 %	261 619
Dépenses d'investissement	72 539	24 482	0	-24 482	- 100 %	
Total dépenses (A)	319 742	312 785	344 525	31 740	10,15 %	261 619
Recettes de fonctionnement	64 624	143 301	169 046	25 745	17,97 %	
Total recettes (B)	64 624	143 301	169 046	25 745	17,97 %	0
Dépenses nettes (A-B)	255 118	169 484	175 479	5 995	3,54 %	

A. La coopération transfrontalière au service d'un développement cohérent de l'espace du Rhin Supérieur

Le Département est un membre historique du Conseil Rhénan et de la Conférence du Rhin Supérieur, des Infobest de Vogelgrun et du Palmrain ainsi que de l'Eurodistrict Trinational de Bâle. Il est très impliqué dans la mise en œuvre du programme INTERREG V Rhin Supérieur. Enfin, il participe à la concrétisation de projets transfrontaliers locaux, via des « micro-projets » ou le « fonds de soutien aux initiatives transfrontalières ». Pour 2017, les crédits prévus en faveur de la coopération transfrontalière sont résumés dans le tableau suivant :

Coopération transfrontalière	BP 2017 AE (€)	BP 2017 CP (€)
Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur		21 863
Infobest Palmrain		9 000
Infobest Vogelgrun-Breisach		26 500
Projet Task Force Retraite		8 000
Interreg V Rhin Supérieur – assistance technique		17 920
Interreg V Rhin Supérieur – projet « Société civile » et soutien aux micro-projets	16 000	6 000
Site Internet « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir »		300
Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)		6 500
RegioTriThena		300
Eurodistrict Trinational de Bâle - adhésion		200
Eurodistrict Trinational de Bâle - fonctionnement	65 619	21 873
IBA « Imaginer et bâtir l'avenir »	180 000	40 000
Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières		10 000
Projet Interreg V « GeoRhena »		60 800
Frais de traduction et/ou d'interprétariat		10 000
Total	261 619	239 256

Les explications détaillées du tableau sont développées dans les paragraphes ci-dessous.

1. Soutien aux instances de coopération transfrontalières

a. Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur (F812)

Cette instance, regroupant environ 500 experts, permet une concertation trinationale sur l'aménagement du territoire, la santé, la culture, le sport, l'environnement, les transports, la jeunesse, etc. Elle apporte des solutions aux problèmes inhérents à chaque espace transfrontalier (effets-frontière, différences entre les régimes fiscaux, ...). Elle est le relais local de la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse, dont le Département est partie prenante depuis 2016, ce qui en fait un interlocuteur direct du Ministère des Affaires Etrangères. Notre collectivité participe au fonctionnement du Secrétariat Commun, chargé de la coordination des groupes de travail et d'experts. Elle cofinance également le Fonds de coopération destiné à soutenir des projets transfrontaliers, sur la base d'une convention-cadre de 2013 à 2018.

Le budget total est estimé à 1 574 136 €, dont 524 712 € respectivement pour la partie suisse, la partie allemande et la partie française. La participation départementale annuelle s'élève à 21 863 €. Un crédit de paiement de 21 863 € est sollicité pour 2017.

b. Infobest Palmrain (F712) et Infobest Vogelgrun-Breisach (F812)

Le Département est partie prenante des deux « Infobest » présents sur son territoire, à savoir celui de Vogelgrun-Breisach (franco-allemand), situé sur l'île du Rhin à Vogelgrun, et celui du Palmrain (franco-germano-suisse), à Village-Neuf.

Ces instances d'information et de conseil sont ouvertes aux citoyens frontaliers et servent de centres de ressources pour toute question relative à la vie quotidienne dans un contexte bi- voire trinational (emploi, retraite, impôts, déménagement, aide sociale, ...). En 2017, il y a lieu de prévoir des crédits de paiement de 26 500 € pour l'Infobest Vogelgrun-Breisach et de 9 000 € pour l'Infobest Palmrain.

Projet Task Force Retraite (F812)

Le Département est membre depuis 2014 d'un groupe d'intervention destiné à informer les retraités français percevant une retraite allemande qui doivent désormais déclarer ces revenus au fisc allemand. En 2016, le Département a décidé de poursuivre son soutien sur la période de juin 2016 à décembre 2017. Une somme de 12 000 € a été votée et une première tranche de 4 000 € a déjà été versée. Il y a lieu d'inscrire un crédit de paiement de 8 000 € pour 2017, au titre du solde.

2. Programme INTERREG V Rhin Supérieur

La Région est autorité de gestion du programme INTERREG V « Rhin supérieur » (2014/2020). Le Département du Haut-Rhin, en tant que partenaire de ce programme, est associé à sa gouvernance.

a. Assistance technique (F812)

Comme tous les partenaires du programme, le Département est cofinanceur du projet d'« assistance technique » qui vise une mise en œuvre efficace du programme INTERREG V. A ce titre, le Département est amené à verser une participation à la Région. Pour 2017, il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 17 920 € pour ce projet.

b. Projet « Société civile » et dispositif de soutien aux micro-projets (F812)

Le Département est partenaire, aux côtés du Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, du projet INTERREG V intitulé « Société civile : animation de la société civile au sein des territoires des Eurodistricts », porté par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et associant les Eurodistricts PAMINA et trinational de Bâle. Cette initiative vise à faire se rencontrer les acteurs de la société civile dans le Rhin Supérieur (organisation de journées d'information, de forums thématiques...) et à accompagner les porteurs de microprojets INTERREG dans leurs démarches de dépôt de dossier. Afin d'assurer la communication autour de ce projet ainsi que l'organisation de manifestations destinées à le faire connaître, il y a lieu de prévoir une autorisation d'engagement de 16 000 € et un crédit de paiement de 6 000 € pour 2017.

c. Le site Internet « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir » (F612)

Pour 2017, il convient de prévoir un crédit de paiement de 300 € pour l'hébergement du site Internet relatif au projet « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir », qui avait été financé par le programme INTERREG III Rhin supérieur.

3. Le Département, membre actif au sein de diverses structures de coopération territorialisées et partenaire de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

a. La Mission Opérationnelle Transfrontalière (F612)

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) apporte une expertise et une veille sur des projets transfrontaliers. Le Département en est membre depuis 2006. Le Président est le représentant de la collectivité au Bureau et au Conseil d'administration. Il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 6 500 € pour la cotisation 2017 à cette association.

b. La RegioTriRhena (F612)

Pour la cotisation 2017 à cette association, un crédit de paiement de 300 € est prévu.

c. L'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB)

L'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) est une association comptant 85 membres issus de France, dont le Département, de Suisse et d'Allemagne.

Pour la cotisation 2017, il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 200 €(F615).

La convention triennale pour 2017-2019 relative au financement de cette instance devra être renouvelée en 2017. En conséquence, il y a lieu de prévoir une autorisation d'engagement de 65 619 € et un crédit de paiement de 21 873 €(F812).

d. La démarche IBA « Imaginer et Bâtir l'avenir » (F812)

Le Département est partenaire, depuis 2010, de la démarche « Internationale Bauausstellung » (exposition internationale d'architecture), portée par le canton de Bâle-Ville et l'ETB. Ce projet ambitieux vise à faire émerger de nouvelles façons de concevoir et de vivre la ville au XXIème siècle. Le Département a souhaité maintenir son implication dans cette démarche exemplaire et structurante pour le Sud de son territoire en mettant à disposition de l'IBA une somme de 180 000 € sur 5 ans (40 000 € par an de 2017 à 2020 et 20 000 € en 2021). Aussi, il y a lieu de prévoir une autorisation d'engagement pluriannuelle 2017/2021 de 180 000 € et un crédit de paiement de 40 000 € pour 2017.

4. Le Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières (F712)

Le Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières (FSIT) est un instrument destiné à soutenir des petits projets transfrontaliers locaux. En 2016, 5 projets ont pu bénéficier d'une participation départementale, dans des domaines tels que la culture, la jeunesse, le sport ou encore le tourisme. Pour abonder ce fonds en 2017, il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 10 000 €.

5. Le projet INTERREG V « GeoRhena » (F815)

GeoRhena, porté depuis plus de 10 ans par le Département du Haut-Rhin, vise à créer une banque de données géographiques commune sur le périmètre de la Conférence du Rhin Supérieur. Dans le cadre du projet INTERREG V pour 2015-2018, il est devenu un centre de compétences transfrontalier. Fin mai, début juin 2017, il sera appuyé par un géoportail, qui permettra l'accès, le téléchargement et la visualisation interactive de données géographiques transfrontalières. En 2017, GeoRhena sera régi par une convention de préfinancement validée par la Commission Permanente le 13 novembre 2015, jusqu'à la signature de la convention INTERREG V. Celle-ci sera valable jusqu'au 30 juin 2018.

Il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 60 800 € pour couvrir les frais de fonctionnement 2017. Les recettes attendues pour cette année s'élèvent à 169 046 €. Il s'agit des contreparties financières des partenaires français, allemands, suisses et de l'Union Européenne.

6. Frais de traduction et/ou d'interprétariat (F612)

Pour assurer l'interprétariat lors de réunions telles que la Commission Locale d'Information et de Surveillance de la Centrale de Fessenheim, celles en anglais avec nos partenaires polonais, la traduction de rapports juridiques ou de conventions spécialisées, il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 10 000 € pour 2017.

En résumé, au titre de la coopération transfrontalière, il y a lieu de prévoir, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation d'engagement de 261 619 €, d'un crédit de paiement de 239 256 € et, en recettes, l'inscription d'un montant de 169 046 €.

B. Impulser et développer une dynamique européenne sur le territoire haut-rhinois

L'action européenne du Département vise à faire connaître l'Europe, via des actions de sensibilisation et à optimiser le recours aux financements européens. Pour cela, le Département s'appuie sur le Bureau Alsace Europe et le Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg.

Pour 2017, les crédits prévus en faveur de l'action européenne sont résumés dans le tableau suivant :

Action européenne	BP 2017 CP (€)
Mobiliser les recettes européennes pour soutenir les projets haut-rhinois (prestation externe : montage de dossier, accueil d'intervenants)	1 500
Bureau Alsace Europe de Bruxelles	45 000
Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)	2 500
Total	49 000

Les explications détaillées du tableau sont développées dans les paragraphes ci-dessous.

1. Mobiliser les recettes européennes pour soutenir les projets haut-rhinois (F612)

Le Département participe aux instances de gouvernance et de programmation des fonds européens. Il peut être porteur de projet et bénéficiaire d'aides européennes. Plusieurs initiatives ont été identifiées : projets d'itinéraires cyclables, numérisation et développement d'applications numériques dans le domaine de la dépendance.... Le Département contribue également à informer les acteurs du territoire sur les opportunités de financement mobilisables et apporte ainsi un appui à l'ingénierie en matière de financements communautaires. Ce travail s'inscrit notamment dans l'animation du Réseau des Acteurs des Territoires de Vie. Par ailleurs, un travail spécifique a été entamé avec la Direction de l'Autonomie sur le vieillissement actif dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI), autour de la coordination des parcours de soins, la prévention, et l'adaptation du logement. Afin d'impulser et développer une dynamique européenne au sein de la collectivité, un CODIR Europe sera mis en place en 2017. Il est proposé de prévoir un crédit de paiement de 1 500 € au titre du fonctionnement de la Mission Europe.

2. Le Bureau Alsace Europe de Bruxelles (F812)

Le Bureau Alsace Europe est la représentation unique des collectivités et chambres consulaires alsaciennes auprès des institutions européennes. Il apporte une expertise et un appui technique pour le suivi des politiques communautaires (information, conseil et aide au montage de projets, accueil de délégations, représentation des intérêts de ses partenaires à Bruxelles, ...). Cette structure est notre principale source d'information. 2017 est la dernière année de l'actuelle convention de partenariat 2015-2017. Elle sera donc marquée par l'évaluation de cette dernière (menée conjointement par les 2 Départements) et par la préparation du prochain conventionnement, dans le cadre d'un bureau « Grand Est Europe ».

Le Département est l'un des 10 financeurs de cette structure. Pour 2017, il vous est proposé de prévoir, comme en 2016, une subvention annuelle de fonctionnement de 45 000 € en crédits de paiement (sur un budget annuel de 490 282 €).

3. Centre d'Information sur les Institutions Européennes (F712)

Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) a pour mission d'informer le grand public sur les institutions et les politiques européennes grâce à des brochures, des expositions, des animations scolaires et des conférences-débats. Un partenariat avec cette structure a été initié depuis 2008. Plus de 230 interventions ont été organisées en milieu scolaire, permettant de sensibiliser plus de 5 850 jeunes haut-rhinois. Par ailleurs, le CIIE apporte son appui et fournit des ressources documentaires au Département pour les actions initiées dans le cadre du Mois de l'Europe en mai. Pour 2017, il vous est proposé de prévoir une subvention annuelle de fonctionnement de 2 500 € (identique à 2016).

En résumé, au titre de l'action européenne, il y a lieu de prévoir, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'un crédit de paiement de 49 000 €.

C. Le Réseau des Acteurs des Territoires de Vie (F612)

Créé en 2003 dans le cadre de la politique de développement local, ce réseau a pour vocation de réunir les acteurs intercommunaux et les élus départementaux autour d'un certain nombre d'actions et de projets. Chaque année, le réseau organise une série de réunions d'échanges et d'information sur divers sujets relevant des compétences des EPCI. Suite à la réforme du périmètre des intercommunalités, il s'agira d'identifier plus précisément les attentes et les besoins des EPCI en matière de financements européens.

En résumé, au titre du Réseau des Acteurs des Territoires de Vie, il y a lieu de prévoir, en dépenses de fonctionnement, l'inscription d'un crédit de paiement de 3 000 €.

D. Dépenses directes (F615)

Le Tableau de bord de Veille des Territoires est une plateforme d'information sur l'actualité socio-économique haut-rhinoise. Pour faire face aux dépenses directes liées à l'acquisition des données nécessaires à la mise à jour des statistiques du tableau, il y a lieu d'inscrire un crédit de paiement de 5 700 €. Par ailleurs, pour honorer la cotisation 2017 à la Cellule Economique du Bâtiment et des Travaux Publics d'Alsace, il y a lieu d'inscrire un montant de 7 469 €.

En résumé, il y a lieu de prévoir, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'un crédit de paiement de 13 169 €.

E. L'action internationale (F614)

Depuis 1999, le Conseil départemental a développé son action en matière de coopération internationale autour de deux axes :

- la coopération dite « décentralisée » sous la forme de partenariats avec le Powiat de Wroclaw en Pologne, le Cercle de Yanfolila au Mali et la Commune de Kombissiri au Burkina Faso ;
- l'appui aux associations locales menant un projet dans le périmètre administratif des collectivités étrangères avec lesquelles le Département a signé une convention de partenariat.

Les axes de travail proposés pour 2017 sont détaillés ci-après et s'inscrivent dans le cadre strict des compétences du Département (loi NOTRe), qui laissent toute latitude aux collectivités territoriales en matière de coopération décentralisée.

1. Partenariat avec le Powiat de Wroclaw en Pologne

Depuis 2001, le Département est partenaire du Powiat de Wroclaw (Pologne). En 2017, il est notamment prévu d'accueillir dans le Haut-Rhin une délégation de Pologne pour la réunion annuelle du Comité Mixte, composé d'élus du Département et du Powiat.

Des frais de partenariats internationaux, d'un montant de 5 000 €, sont prévus pour les missions organisées dans ce cadre.

2. Partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali

Depuis 2006, le Conseil départemental conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au Mali, basé notamment sur le développement agricole. Cette coopération est menée avec l'appui de l'Institut Régional de Coopération Développement – Alsace (IRCOD) et l'Association « Agriculteurs Français et Développement International » (AFDI68). En 2017, il s'agira de lutter contre la désertification rurale par des mesures d'accompagnement et la mise en place d'un service technique intercommunal. L'IRCOD met ses compétences à la disposition du Département dans la conduite de ce partenariat. A ce titre, le Département doit s'acquitter d'une cotisation de 100 € pour 2017. Pour les partenariats de coopération décentralisée, il y a lieu d'inscrire 35 000 € en crédits de paiement.

En résumé, au titre de l'action internationale, il y a lieu de prévoir, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'un crédit de paiement de 40 100 €.

II. POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PROMOTION DU BILINGUISME

Le budget primitif 2017 de cette politique est résumé dans le tableau suivant:

	CA 2015 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2017/ BP 2016 (en euros)	BP 2017/ BP 2016 (en %)	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	1 703 585	1 630 500	1 737 000	106 500	6,53 %		600 000
Dépenses d'investissement	971	50 000	15 485	-34 515	-69,03 %	20 000	
Total dépenses (A)	1 704 556	1 680 500	1 752 485	71 985	4,28 %	20 000	600 000
Recettes de fonctionnement	2 500	0	0	0			
Total recettes (B)	2 500	0	0	0		0	0
Dépenses nettes (A-B)	1 702 056	1 680 500	1 752 485	71 985	4,28 %		

A. Fonctionnement

1. Dépenses contractualisées par conventions (E858)

a. Convention État/Région/Département du Haut-Rhin et du Bas-Rhin 2015-2018

Le Département est un acteur majeur de la promotion du bilinguisme et de la langue régionale. D'ambitieux objectifs ont été fixés en commun par les co-signataires de la convention (Région, Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, Rectorat), dont le développement des cursus bilingues sur l'ensemble de nos territoires tout en consolidant les sites existants. Un travail important est en cours, afin de répondre au manque de professeurs bilingues notamment dans les cursus primaires (maternelles et élémentaires).

Pour 2017, il est demandé l'inscription d'un crédit de paiement d'un montant de 1 000 000 € qui sera versé pour la période de janvier à décembre 2017.

b. Aides à l'enseignement bilingue hors contrats dans les établissements privés

Ces subventions annuelles permettent le fonctionnement de classes ou de sections bilingues qui ne sont pas encore contractualisées avec l'Education nationale dans les premier et second degrés d'établissements et d'associations privés proposant un cursus bilingue. Elles nécessitent l'inscription d'une autorisation d'engagement de 600 000 € et d'un crédit de paiement de 600 000 €.

c. L'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA)

Porté par la Région Grand Est en partenariat avec les deux Départements alsaciens, l'OLCA a pour objectif de promouvoir et développer l'usage de la langue régionale d'Alsace à tous âges et dans tous les domaines de la vie sociétale. Une convention pluriannuelle 2015-2018 a été signée le 1er juin 2015 entre l'OLCA et les trois collectivités. Notre soutien d'un montant de 66 500 € contribue notamment au développement de la langue régionale au quotidien. Un crédit de paiement de 66 500 € est à prévoir pour 2017.

2. Mesures d'accompagnement en faveur du bilinguisme à destination des communes et intercommunalités (E758)

Ces mesures concernent deux actions :

- Le forum jeunesse de la langue régionale « Bilingo », porté par la Ville de GUEBWILLER, dont les axes forts sont l'éducation, la culture, l'économie et la tradition régionale. Un montant de 14 000 € est sollicité.
- Les conventions « territoire bilingue » qui consistent à contractualiser avec les communes et intercommunalités volontaires, prêtes à s'engager dans un certain nombre d'actions éducatives, culturelles, économiques et sociales pour le développement de la langue et de la culture régionales. Un montant de 15 000 € est demandé.

3. Aides en faveur d'autres établissements publics locaux scolaires (E758)

Les actions financées concernent :

- La promotion d'animations théâtrales ou musicales en faveur des collèges qui proposent des ateliers aux élèves bilingues. Un crédit de 15 000 € est proposé.
- Le financement de livres et divers outils pédagogiques en allemand pour les centres de documentation et d'information (CDI) des collèges créant une section bilingue. Un montant de 2 500 € est sollicité.

4. Aides en faveur des associations culturelles qui œuvrent aux côtés du Département pour la promotion du bilinguisme (E758)

Ces aides concernent principalement les grandes associations à vocation régionale :

- ELTERN Alsace : association de parents d'élèves de l'enseignement bilingue en Alsace. Elle participe à la mise en œuvre de la convention opérationnelle 2015-2018 et assure une animation territoriale aux côtés de l'Education Nationale et du Département. Un crédit de 9 000 € est demandé.
- Fédération Alsace Bilingue : elle regroupe la plupart des associations impliquées dans le développement de la langue et de la culture régionales d'Alsace et a pour mission de favoriser la création d'outils de travail et de communication communs, d'assurer l'expression des positions de ses membres, de les représenter auprès des pouvoirs publics et des médias, de réaliser des travaux qui lui sont délégués. Un crédit de 6 000 € est sollicité.

- Comité Fédéral des associations pour la langue et la culture régionale en Alsace et en Moselle : il mène des actions visant à dynamiser le pôle d'histoire de la langue régionale (Sprochmühle) implanté à l'Ecomusée (environ 10 000 €/an en fonctionnement), à soutenir la langue et la culture régionales au travers de débats et de rencontres régionales et interrégionales. Un montant de 2 000 € est demandé.
- Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle, cercle René SCHICKELE : cette association défend les traditions et usages de l'alsacien en les replaçant dans un cadre plus vaste de la double culture française et allemande et dans une perspective européenne. Un crédit de 2 000 € est sollicité.

5. Fonctionnement courant Promotion du bilinguisme (E658)

Un crédit de 5 000 € est sollicité pour la réalisation et/ou la diffusion d'outils de communication pour la promotion du bilinguisme.

L'ensemble de ces soutiens sont résumés dans le tableau suivant :

Promotion du bilinguisme	BP 2017 AE (€)	BP 2017 CP (€)
Aides à l'enseignement bilingue - Convention Etat/Région/Départements 67 et 68		1 000 000
Aides à l'enseignement bilingue hors contrats dans les établissements privés	600 000	600 000
Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA)		66 500
Forum jeunesse de la langue régionale « Bilingo »		14 000
Convention « territoire bilingue »		15 000
Promotions d'animations théâtrales ou musicales dans les collèges		15 000
Financement de livres et autres outils pédagogiques en allemand pour les CDI des collèges		2 500
ELTERN Alsace		9 000
Fédération Alsace Bilingue		6 000
Comité Fédéral des associations pour la langue et la culture régionale en Alsace		2 000
Cercle René SCHICKELE – Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle		2 000
Réalisation et/ou diffusion d'outils de communication		5 000
Total	600 000	1 737 000

En résumé, il y a lieu de prévoir, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation d'engagement de 600 000 € et d'un crédit de paiement de 1 737 000 €.

B. Investissement (E258)

Le soutien à l'investissement dans le domaine de la promotion du bilinguisme concerne deux types d'actions :

- les mesures d'accompagnement aux actions communales en faveur du bilinguisme notamment lors de l'ouverture d'un nouveau site bilingue, à travers une signalétique bilingue.
- la promotion des « territoires bilingues » exemplaires : cette méthode par contractualisation pourrait devenir dès 2017 le principal biais de soutien pour l'aménagement de locaux et la signalétique bilingue. Ces actions complètent celles envisagées en fonctionnement dans le cadre des mêmes conventions.

En résumé, il y a lieu de prévoir, pour la section d'investissement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation de programme de 20 000 € et d'un crédit de paiement de 15 485 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de la réunion du vendredi 16 septembre 2016.

En conclusion, je vous propose d'inscrire au titre du Budget Primitif 2017 :

❖ **pour la politique départementale en faveur de l'action transfrontalière, européenne et internationale (Politique F01) :**

- en dépenses : en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 261 619 € et un crédit de paiement de 344 525 €
- en recettes : en fonctionnement, une recette de 169 046 €

❖ **pour la politique départementale en faveur de la promotion du bilinguisme (Politique E05) :**

- en dépenses :
 - en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 600 000 € et un crédit de paiement de 1 737 000 €
 - en investissement, une autorisation de programme de 20 000 € et un crédit de paiement de 15 485 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN